

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 18 mai 2021

Question écrite urgente

Harcèlement en milieu scolaire : lutte-t-on efficacement contre ce fléau ?

A côté des actes de violence qui se recoupent avec des infractions pénales et sont répertoriés dans les établissements scolaires existe une forme de violence non physique, le harcèlement. A la différence de la violence physique où l'enfant est par exemple marqué de coups, la violence psychologique ne laisse pas de traces visibles. On parle de harcèlement moral ou psychologique, de harcèlement physique et de harcèlement sexuel. Le harcèlement moral est le plus fréquent à l'école.

Le processus met généralement en scène la victime, les harceleurs et les témoins, le harceleur ayant besoin d'une victime et d'un témoin le plus souvent pour agir. Par méchanceté ou jalousie, les harceleurs prennent appui sur certaines caractéristiques de leur victime comme l'origine, le handicap physique, l'orientation sexuelle ou la classe sociale. Selon la dernière étude PISA parue en 2019, 15% des jeunes Suisses de 15 ans interrogés déclarent avoir subi des moqueries, 11% disent avoir été la cible de rumeurs et 7% de violences physiques.

Une formation contre le harcèlement scolaire destinée aux enseignants romands a récemment été mise en place par la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, la HEP Vaud et Action innocence. Les modules permettront précisément de comprendre les spécificités de cette violence, de la prévenir, d'agir et surtout de changer les pratiques. Il s'agira par exemple de ne plus mettre face à face agresseurs et victimes, mais de préférer des entretiens individuels.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelles sont, respectivement pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, les statistiques en matière de harcèlement scolaire dans les degrés primaire, secondaire I et secondaire II ?*
- 2) *Les enseignants genevois vont-ils suivre cette nouvelle formation contre le harcèlement scolaire en 2021 ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.